



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-833

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle dynamiques urbaines Direction de la nature	Délibération N° 2015-833
--	---	---

Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAQS) - Signature de la charte du réseau des contributeurs de l'OAQS - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Noël MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1/ Présentation de l'Observatoire aquitain de la faune sauvage

En Aquitaine, la flore et les habitats naturels sont inscrits dans le champ d'intervention du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) depuis son agrément en 2008. Diverses études conduites en partenariat entre 2008 et 2010 ont validé ce besoin de conservation et commencé à identifier les contours d'un dispositif rassemblant les producteurs aquitains de données faunistiques : l'Observatoire aquitain de la faune sauvage (OAQS).

L'OAQS a, officiellement, été lancé le 1er janvier 2013. Le portage du dispositif a été confié à l'Unité mixte de recherche biodiversité, gènes et communautés (UMR BioGeCo) qui associe l'Université de Bordeaux (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) et l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

L'OAQS est un dispositif dédié à la coordination et à la valorisation des informations faunistiques en Aquitaine. Il a pour objectif de réunir l'ensemble des structures régionales contribuant à la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, au sein d'un même réseau d'acteurs : le **Réseau des contributeurs de l'observatoire aquitain de la faune sauvage (RCOAFS)** qui regroupe à ce jour 23 membres.

Le RCOAFS est doté d'une instance décisionnelle, nommée **conseil de gouvernance**, qui oriente les actions de l'observatoire.

La **cellule de traitement** de l'OAQS est le centre de ressources techniques et scientifiques du réseau de contributeurs. Elle est chargée d'assurer la réalisation des objectifs portés par l'OAQS et des priorités annuelles définies par le conseil de gouvernance.

Enfin, l'OAQS s'appuie sur une troisième composante : le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Aquitaine, identifié comme le **conseil scientifique de l'OAQS**.

Afin de formaliser le partenariat de la Métropole avec l'OAFS il est proposé la signature d'une charte et d'une convention de mise à disposition de données naturalistes.

2/ Présentation de la charte du réseau des contributeurs de l'OAFS

Les objectifs de la charte sont de:

- définir les missions de l'Observatoire aquitain de la faune sauvage
- présenter les différentes composantes du dispositif (réseau des contributeurs, Conseil scientifique, cellule de traitement)
- expliquer son articulation avec le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et l'Observatoire national de la biodiversité (ONB). Les données de synthèse « de référence » produites par l'OAFS alimentent le SINP et peuvent être utilisées pour l'élaboration d'indicateurs nationaux de biodiversité au sein de l'ONB.

La présente Charte constitue le cadre du partenariat pour chaque structure souhaitant participer à l'OAFS.

En signant cette charte la Métropole s'engage à respecter les conditions suivantes :

- approuver les missions de l'OAfs
- accepter les modes d'organisation et de fonctionnement de l'OAfs
- participer régulièrement aux rencontres organisées par l'OAfs
- favoriser les partages de compétences et d'expériences entre membres du RCOAfs
- Faciliter l'échange, la standardisation et l'interopérabilité des données faunistiques régionales

En signant la charte, la Métropole :

- aura accès aux différents outils et services proposés sur la plate-forme de l'OAfs et pourra notamment :
- consulter, télécharger et utiliser l'ensemble des données publiques
- consulter les données de synthèse
- consulter, télécharger, utiliser les données de synthèse « de référence »
- pourra formuler des propositions concernant les objectifs et missions de l'OAfs
- pourra participer aux travaux de l'OAfs

La Métropole approuverait ainsi la poursuite d'objectifs communs et partagés avec l'ensemble des autres partenaires du dispositif, regroupés en trois collèges (collectivités territoriales et leurs établissements publics ; associations et bureaux d'études ; services et établissements publics de l'Etat et centres techniques, scientifiques et universitaires)

3/ Présentation de la convention de mise à disposition de données naturalistes

Cette convention permet de détailler précisément les modalités de mise à disposition, de traitement, d'accès, d'usages ou encore de diffusion des données fournies par Bordeaux Métropole. Elle traite notamment des aspects liés à la propriété et à la valorisation des données, au sein de la plate-forme de l'OAfs. Elle s'accompagne de la ratification de la charte du réseau des contributeurs de l'OAfs (RCOAFS) par Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole, par la signature de cette convention :

- met à la disposition de l'UMR BioGeCo des Données élémentaires d'échange et de livraison sur la faune en Aquitaine (DEELFA). La mise à disposition de DEELFA n'a aucune incidence sur la propriété même de ces données, qui continuent à appartenir à Bordeaux Métropole.
- concède à l'UMR BioGeCo, à titre non-exclusif et gratuit, les droits d'utilisation des données dont il est l'auteur ou pour lesquelles les droits d'auteur lui ont été cédés, pour une exploitation à titre non commercial.
- accepte la consultation des données de synthèse de l'OAfs par l'ensemble des autres membres du RCOAFS sur la plateforme cartographique de l'observatoire.

L'OAfs devra informer Bordeaux Métropole de toute demande de mise à disposition de ses données par des tiers.

4/ Lien avec les autres démarches de la Métropole en faveur de la biodiversité

L'adhésion à l'Observatoire aquitain de la faune sauvage constitue une grande opportunité pour la Métropole.

En effet, depuis plusieurs années, la Métropole a mené de nombreux travaux en faveur de la biodiversité :

- réalisation d'un atlas de la biodiversité métropolitain ;
- financement du réseau biodiversité et paysage de la Gironde ;
- financement d'inventaires naturalistes communaux et des restaurations de milieux dans le cadre des contrats de co-développement ;
- adhésion au Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (syndicat mixte).

Ainsi, la Métropole a acquis (ou a aidé à acquérir) de nombreuses données naturalistes qui vont être intégrées à l'OAFS. En mettant à disposition ces données, la Métropole va aider à une meilleure prise en compte et à une meilleure compréhension des enjeux liés à la préservation de la biodiversité. En retour, la Métropole aura accès aux outils d'aide à la décision que met en place l'OAFS en rassemblant des données naturalistes venus de nombreux contributeurs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE cette action vise au développement de la connaissance sur la biodiversité, et permet à la Métropole d'exercer sa compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer la charte du réseau des contributeurs de l'OAFC ci-annexée.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de partage des données naturalistes.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2016	Monsieur Noël MAMERE